

## **Déclaration de la haute représentante, au nom de l'Union européenne, sur les relations avec la République Démocratique du Congo à la veille des élections**

Hier, le gouvernement de la République Démocratique du Congo a sommé l'ambassadeur représentant l'Union européenne de quitter le pays. Rien ne saurait justifier cet acte arbitraire.

Quant à la réciprocité invoquée suite aux sanctions individuelles adoptées à l'encontre de certains citoyens congolais, l'UE tient à rappeler que ces mesures sont liées aux violations des droits de l'homme et aux obstacles créés à une sortie pacifique de la crise en RDC. Elles ont été adoptées le 12 décembre 2016 et le 29 mai 2017 à l'unanimité des 28 Etats membres de l'UE, et seront examinées à nouveau compte tenu des élections en RDC, en les adaptant éventuellement en conséquence.

L'UE est un partenaire de premier plan de la RDC et de sa population, en y maintenant une coopération importante. A la veille d'élections cruciales pour le pays, elle estime que cette décision est totalement contre-productive, nuisant aux intérêts de la population.

Comme la Haute Représentante Federica Mogherini l'avait déclaré au nom de l'UE le 22 novembre, la tenue d'élections inclusives, transparentes, crédibles et pacifiques sera importante pour l'engagement futur de l'Union européenne en RDC. L'UE partage entièrement la préoccupation manifestée par les leaders de la région réunis en urgence à Brazzaville ce 26 décembre, et leur appel à l'apaisement et la retenue en vue de la tenue des scrutins dans la sérénité.

**Press office - General Secretariat of the Council**

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUSSELS - Tel.: +32 (0)2 281 6319

[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) - [www.consilium.europa.eu/press](http://www.consilium.europa.eu/press)